



FONDATION  
D'ENTREPRISE  
**HERMÈS**

RÈGLEMENT

# New Settings



**Dans le cadre de son programme New Settings, vous soumettez aujourd'hui un projet à la Fondation d'entreprise Hermès. Le dépôt des projets est ouvert toute l'année.**

New Settings est le programme de la Fondation d'entreprise Hermès dédié à la création et l'innovation dans le domaine des arts de la scène. Il est ouvert aux artistes français et étrangers, émergents ou plus confirmés, toutes disciplines confondues. Il accompagne des spectacles hybrides et audacieux qui se nourrissent d'un dialogue fort avec les autres disciplines artistiques et en premier lieu les arts plastiques et / ou numériques. Les productions soutenues croisent les écritures avec des modes de production innovants, une relation originale au plateau et une adresse au public renouvelée.

La Fondation d'entreprise Hermès et ses partenaires sont à l'écoute des besoins des artistes, dans une ouverture sur des formes inédites de spectacles. En effet, l'accompagnement des nouvelles écritures de la scène et leur diffusion auprès d'un public le plus large possible sont les raisons d'être de New Settings. Une attention sera portée aux projets ancrés dans les enjeux et débats du monde contemporain, tels que l'ouverture à toutes les diversités et leurs expressions, le défi écologique, les questions liées à l'anthropocène et à la relation de l'homme avec le vivant, l'égalité hommes-femmes, les questions de genres, etc.

Initiée par la Fondation d'entreprise Hermès, New Settings est une programmation partagée avec ses partenaires. Son accompagnement se concrétise par une aide à la production, versée au producteur du spectacle (compagnie ou producteur délégué), et une aide à la diffusion, versée aux institutions culturelles partenaires du programme, avec lesquelles sont décidées les dates de représentations. La conception et la coordination du programme sont pilotées par la Fondation d'entreprise Hermès.

### **Critères de sélection**

**Les critères de sélection du programme New Settings sont les suivants :**

- La dimension pluridisciplinaire du projet scénique doit être prépondérante. Pour ce faire, le projet peut être :
  - Le résultat d'un travail de collaboration entre plusieurs artistes-auteurs de différentes disciplines (dans le cadre d'une création inédite) ;

- Une œuvre signée par un artiste-auteur ayant sollicité la collaboration d'autres artistes issus de champs artistiques différents ;
- Une œuvre signée par un artiste-auteur intégrant dans sa pratique et / ou son processus créatif une dimension pluridisciplinaire marquée.
- Le projet doit proposer de nouveaux modes opératoires dans le processus de création de l'œuvre et / ou dans la relation au public.
- Le projet doit être conçu pour un public d'*a minima* cent personnes.
- Une attention particulière sera portée au montage du projet, notamment à la présence de partenaires (résidence, accueil, coproduction), à son plan de financement ainsi qu'à l'estimation de sa tournée.
- Le ou les auteurs peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.
- Les propositions imaginées pour l'espace public ou des espaces non conventionnels sont acceptées.
- Le ou les auteurs peuvent engager un travail démontrant un lien marqué à l'histoire des arts et des représentations.
- Les propositions performatives créées pour des espaces d'exposition ne sont pas éligibles.
- Un soin tout particulier sera apporté aux projets témoignant d'une évolution significative dans le parcours de(s) artiste(s).
- Le porteur du projet doit être un organisme visé à l'article 238 bis du Code général des impôts et les dons dont il bénéficie sont éligibles à la réduction d'impôt.

## VOTRE CANDIDATURE

**Votre dossier doit obligatoirement comporter les informations et les pièces suivantes :**

- Le dossier de présentation de la création ;
- Une présentation de(s) équipe(s) artistique(s) ;
- Le budget de la production (charges et produits) ;
- Le coût plateau pour deux à cinq représentations détaillé ;
- Le plan de tournée (dates confirmées et perspectives) ;
- Une vidéo des deux dernières créations des artistes (liens).

**Et les informations suivantes en fonction de la nature du projet :**

- La ou les lettre(s) d'engagement du ou des partenaire(s) confirmé(s) ;
- Un dossier de présentation des projets antérieurs pour les plasticiens.

## Conditions d'envoi

Les dossiers devront comporter chacun des éléments nécessaires à la candidature, compilés dans l'ordre indiqué ci-dessus en un seul fichier PDF.

Nous vous remercions de charger votre fichier PDF, comportant toutes les pièces demandées, dans les champs dédiés à cet usage au sein de l'espace de candidatures, à l'adresse suivante :

<https://www.fondationentreprisehermes.org/fr/appels-candidatures>

Les fichiers vidéo seront acceptés. Il est néanmoins conseillé de nous transmettre des liens vidéo.

Il est recommandé aux candidats d'éviter de déposer un dossier excédant 32 Mo.

## Calendrier

Il est possible de nous faire parvenir votre projet tout au long de l'année, en prenant en compte le calendrier des comités de sélection ci-après :

- Lors du comité d'octobre seront étudiés les projets reçus avant le 1<sup>er</sup> septembre à midi ;
- Lors du comité de février seront étudiés les projets reçus avant le 1<sup>er</sup> janvier à midi ;
- Lors du comité de juillet seront étudiés les projets reçus avant le 1<sup>er</sup> juin à midi.

La Fondation d'entreprise Hermès prendra contact avec les candidats au plus tard un mois après la tenue des comités de sélection afin de leur faire part de sa décision finale.

La présentation des projets aura lieu entre les mois de septembre à juin lors de la saison suivant la sélection du projet, selon un calendrier défini avec les partenaires de la Fondation d'entreprise Hermès, qui sera communiqué aux porteurs des projets sélectionnés.

## ■ RÉPONSES AUX QUESTIONS RÉCURRENTES

### **Quelle adresse et quelles coordonnées dois-je indiquer sur le formulaire du site Internet ?**

Nous vous demandons de bien vouloir indiquer les coordonnées de la structure productrice du spectacle pour lequel vous sollicitez notre soutien. La personne référente est au choix l'artiste-auteur ou bien la personne responsable de la production du projet. Il est important que les adresses postales, mail et coordonnées téléphoniques que vous nous communiquez soient complètes et valides.

### **J'ai besoin d'espaces de résidences pour réaliser mon projet. La Fondation d'entreprise Hermès peut-elle m'en fournir dans le cadre de cet appel à projets ?**

La Fondation d'entreprise Hermès n'a pas de lieu à sa disposition. Nous invitons les compagnies et les artistes à prendre contact avec des théâtres et institutions proposant des espaces de travail afin d'effectuer leurs résidences de création.

### **Je suis un jeune artiste et mon travail a été peu produit et montré au public. Puis-je postuler ?**

Le programme New Settings accompagne aussi bien des artistes dit « émergents » que des artistes plus confirmés, en France comme à l'international. Nous vous invitons à consulter notre site Internet pour connaître le nom des artistes déjà soutenus lors d'éditions précédentes.

### **Je suis un artiste et j'ai deux projets. Puis-je postuler ?**

Oui. Un artiste est autorisé à déposer deux dossiers de candidature dans la mesure où les projets présentés sont bien distincts artistiquement et en production. Ces projets peuvent être portés par la structure de l'artiste ou deux structures différentes.

### **Dois-je indiquer le montant que je souhaite demander à la Fondation d'entreprise Hermès dans mon budget de production ?**

Oui. Dans votre budget de production doivent apparaître toutes les dépenses induites par la réalisation du spectacle (les charges). En regard, doit apparaître votre plan prévisionnel de financement (les produits). Le montant que vous sollicitez auprès de la Fondation d'entreprise Hermès doit être clairement indiqué dans cette seconde partie. Dans tous les cas, le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès intervient en complément d'autres aides et apports reçus par l'organisme qui en assure la production. Par conséquent, le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès ne peut constituer l'intégralité du montant de production du projet, qu'il soit en phase de développement ou qu'il soit plus avancé.



**Le soutien que la Fondation d'entreprise Hermès apporte aux projets New Settings est-il plafonné par projet ?**

L'accompagnement de la Fondation d'entreprise Hermès est sur mesure. Chaque projet est ainsi soutenu selon ses besoins et son économie générale, dans le respect des ressources du programme. D'où l'importance de fournir un budget de production détaillé avec, dans les produits, le montant du soutien que vous sollicitez.

**Est-il nécessaire de réserver la première du spectacle pour New Settings ?**

La première des spectacles sélectionnés peut tout à fait avoir lieu chez un autre partenaire du projet, en France ou à l'étranger.

**Dois-je envoyer des vidéos intégrales ou des extraits suffisent-ils ?**

Nous vous encourageons à nous faire parvenir deux versions lorsque cela est possible : la captation intégrale du spectacle et une bande-annonce. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est plus aisé de s'imprégner du travail d'un artiste quand il est possible de voir ses œuvres dans leur intégralité. Nous vous recommandons par ailleurs de nous faire parvenir ces vidéos sous forme de liens.

**Comment savoir si mon projet est retenu ?**

La Fondation d'entreprise Hermès s'engage à contacter, par téléphone ou par courrier électronique, tous les candidats ayant soumis un projet. Pour cela, il est important que les coordonnées téléphoniques et mail que vous indiquez dans le formulaire de candidature en ligne soient complètes et valides. Il est possible de nous faire parvenir votre projet tout au long de l'année, en prenant en compte le calendrier des comités de sélection ci-après :

- Lors du comité d'octobre seront étudiés les projets reçus avant le 1<sup>er</sup> septembre à midi ;
- Lors du comité de février seront étudiés les projets reçus avant le 1<sup>er</sup> janvier à midi ;
- Lors du comité de juillet seront étudiés les projets reçus avant le 1<sup>er</sup> mars à midi.

La Fondation d'entreprise Hermès prendra contact avec les candidats au plus tard un mois après la tenue des comités de sélection afin de leur faire part de sa décision finale.

**Qui puis-je contacter si je n'arrive pas à envoyer mon dossier ?**

Si vous avez besoin d'une assistance pour déposer votre dossier dans l'espace candidatures du site de la Fondation, vous pouvez poser votre question à [scene.fondation@hermes.com](mailto:scene.fondation@hermes.com). Nous nous efforcerons de répondre à vos questions dans les plus brefs délais. À noter que nous n'organisons pas de discussion autour des projets ou de test d'éligibilité des propositions. Les candidats sont libres de juger, à la lumière des éléments indiqués dans le règlement du programme, si leur proposition conviendra ou non à l'appel à projets. La Fondation d'entreprise Hermès s'engage néanmoins à répondre aux questions relatives au dépôt de la candidature.